

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 525

Rubrik: Reçu et lu

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dix-sept autres traîtres à la patrie

Ernst S., le traître à la patrie exécuté dans des circonstances qu'on connaît mieux aujourd'hui grâce à Niklaus Meienberg (enquête écrite, puis filmée en collaboration avec Richard Dindo), ne fut pas le seul à encourir, pendant la deuxième guerre mondiale, les foudres de la justice militaire helvétique: dix-sept autres personnes furent, à des titres divers, mais toujours sur fond de "trahison", condamnées à mort entre 1939 et 1945 en vertu des articles du Code pénal militaire "ad hoc".

Jusqu'ici, cette tranche de notre histoire nationale n'avait pas reçu beaucoup de publicité: la défense nationale a des lois dont il est semble-t-il admis qu'elles dépassent le commun des mortels. Événement: le Conseil fédéral a ouvert les dossiers en question. Un conséquence heureuse, à n'en pas douter, parmi d'autres, du travail de recherche mené par Meienberg dont le premier article sur le Ernst S., faut-il le rappeler, fut publié dans le magazine hebdomadaire du "Tages Anzeiger" en août 1973. Le bénéficiaire de l'"ouverture" du Conseil fédéral n'est bien sûr pas n'importe qui; il s'agit du professeur zurichois de droit pénal Peter Noll qui a donc pu suivre dans le détail les actes judiciaires touchant aux dix-sept condamnations à mort.

Le travail de dépouillement de Peter Noll paraîtra prochainement aux éditions Huber à Frauenfeld. Le magazine du "Tages Anzeiger" publiait la semaine dernière (no. 48) deux "cas" tels que les dissèque Peter Noll; le premier concerne un jeune homme de 22 ans, le deuxième un major de plus de quarante ans.

Dans le même magazine, une interview stimulante de Barry Commoner, le célèbre

"contestataire" américain. Si les quelque deux pages de propos recueillis par le correspondant à Washington du "TA" vous mettaient l'eau à la bouche, pourquoi ne vous lanceriez-vous pas dans les "réflexions" que le même Commoner publiait dans "The New Yorker" le 23 avril de cette année? Là, en une cinquantaine de pages, vous avez — et encore n'est-ce que la deuxième partie d'un texte paru en deux fois — la quintessence de l'analyse d'un système par un des esprits les plus percutants de l'époque.

— Toutes sortes de choses intéressantes dans le numéro de décembre de "Bilanz". Parmi d'autres, le point de la relative chute d'intérêt que suscite la publicité à la télévision. Pour mémoire, les plus gros annonceurs à ce jour (dans l'ordre décroissant): Unilver avec Sunlight, Elida, Sais (pour 9.055 millions de francs), Colgate-Palmolive (6.293), le fabricant d'aliments pour animaux Effems (4.177), puis Doetsch, Procter & Gamble, Henkel, Nestlé, Migros, Denner et Coop. Parmi d'autres sujets encore, des indications sur la fortune et les revenus des sept conseillers fédéraux aujourd'hui en activité (mis à part les chiffres concernant Kurt Furgler qui défend le secret de sa sphère privée). Parmi d'autres sujets enfin, quelques notes sur le commerce du livre dans notre pays, vu tant du côté des éditeurs que du côté des libraires (deux géants en présence: ici Payot, là Diogenes).

— Dans l'organe de la Fédération interprofessionnelle des salariés, "Conquête", une enquête bienvenue, à l'orée des fêtes de fin d'année, sur les employés de magasins. Reflets d'une interview: "(...) Christine explique qu'à l'Innovation où elle travaille depuis des années les salaires des vendeuses fixes varient entre 1300 et 1400 francs par mois; avec ce salaire il faut assurer un chiffre d'affaires dans le rayon dont l'ampleur est déterminé par la direction et selon des critères qu'elle ignore; c'est seulement si les ventes dépassent la limite prévue qu'un pourcentage est servi, sur le supplément réalisé, uniquement".

— Une initiative à souligner: la publication, par la Déclaration de Berne (en collaboration avec le Service Ecole tiers monde et l'Unicef) d'un répertoire/sélection de 150 albums, récits, contes et documentaires consacrés au tiers monde et destiné aux enfants et adolescents (adresse utile: case postale 97, 1000 Lausanne 9).

COMMUNICATION

Les méandres du « monopole »

L'apparition de Radio 24, lancée avec une certaine maîtrise du suspense par Roger Schawinski, n'a pas fini de faire couler de l'encre. Voyez par exemple dans quel labyrinthe d'intrigues diverses et multiples se lance Peter Graf, le secrétaire "de presse" du Parti socialiste suisse, à propos de cet événement zurichois (bulletin du 29.11.79). Nous citons:

"Il y a, en outre, une chose qui est claire! Si les autorités politiques et techniques de Suisse et d'Italie conviennent d'appliquer l'interprétation juridique la plus rigoureuse des dispositions internationales pour l'émetteur situé sur le Piz Groppera, à 2948 mètres d'altitude, il faudrait qu'une interprétation du droit tout aussi rigoureuse soit valable pour le bureau du Südwestfunk de Zurich ainsi que pour la "Radio Campione" destinée aux auditeurs tessinois. Il ne suffit pas que le Südwestfunk soit considéré comme une compensation indirecte pour la télévision allemande que les Suisses consomment sans payer de taxe. Au cas où, dans les coulisses, les grandes maisons d'édition suisses auraient fait la promesse de renoncer à avoir leurs propres stations de radio et de télévision et où le prix de ce marché serait "Radio 24", on ne pourrait que s'en féliciter. Pour une démocratie directe qui a besoin de citoyens informés, une surconsommation de mass media est de toute façon à déconseiller".